

CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE

Année scolaire 2015 / 2016

Stage du MARDI 15 au VENDREDI 18 DECEMBRE 2015

Collège Jules GREVY
1 Place Jean MOULIN
39380 MONT sous VAUDREY

Tél : 03.84.71.76.22

Chef d'établissement : M. KERVELLA
(signataire de la convention de stage)

Professeur chargé du suivi de stage :

.....
(professeur principal de 3^{ème})

Entreprise :

Activité principale :

Adresse précise :

Tél. :

Nom du chef d'entreprise :

Nom et qualité du ou des tuteur(s) chargé(s)
d'encadrer l'élève pendant le stage :

Adresse du lieu de stage (si différent du siège de l'entreprise)

NOM de l'élève : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Classe : 3^{ème} ----- Sexe (M ou F) : -----

Responsable légal de l'élève :

NOM : _____ Prénom : _____ Qualité : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

HORAIRE JOURNALIER DE PRESENCE EN ENTREPRISE

Pour la période du MARDI 15 DECEMBRE au VENDREDI 18 DECEMBRE 2015

JOUR	Matin A partir de 7h mini	Après midi Jusqu'à 20 h maxi	Total 7 h maxi par jour
Mardi	de à	de à	
Mercredi	de à	de à	
Jeudi	de à	de à	
Vendredi	de à	de à	

Total d'heures effectuées (< ou = à 28 heures) :

Objectifs assignés au stage :

- Faire acquérir aux élèves une connaissance générale du milieu du travail au travers d'expériences individuelles.
- Faire découvrir les différents secteurs dans leur dimensions économique, technique, sociale.
- Faire prendre conscience du fonctionnement socio-économique local et régional.
- Faire découvrir le travail professionnel dans ses aspects positifs et ses contraintes.
- Faire découvrir les différentes catégories d'emplois et les étapes de formation qui y conduisent.

Modalités de la concertation qui sera organisée pour :

- la préparation du stage : en classe grâce au guide de découverte du monde du travail
- Le suivi du stage : par un professeur qui pourra rendre visite à l'élève au sein de l'entreprise.
- L'évaluation du stage : l'élève rédige un rapport selon des consignes précises ; ce rapport est évalué par un enseignant de l'équipe pédagogique. Il est soumis au chef d'entreprise d'accueil.
- L'exploitation du stage : Le Professeur Principal et Conseiller d'Orientation utilisent ce stage pour parfaire le projet personnel de l'élève.

Assurances :

- L'élève stagiaire est assuré personnellement par le biais d'une assurance contractée par le collège.
- Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée
 - * soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise à l'égard de l'élève stagiaire ;
 - * soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit « responsabilité civile entreprise » ou « responsabilité civile professionnelle » un avenant relatif à l'élève stagiaire.

Activités susceptibles d'être confiées aux élèves :

Durant le stage, l'élève reste sous statut scolaire. Il doit néanmoins se conformer au règlement intérieur et aux règles de sécurité de l'entreprise qui l'accueille.

L'élève ne pourra pas tenir un poste de travail mais sera chargé d'observer le travail de l'entreprise, de réfléchir sur les méthodes employées et sur l'importance des moyens mis en œuvre par l'entreprise. Il assistera son tuteur de stage qui pourra lui confier de **menus travaux** permettant de lui faire découvrir certains aspects de son travail.

L'élève est tenu de prendre des notes afin de pouvoir rédiger son rapport de stage.

Frais de stage

Les stagiaires ne peuvent prétendre à aucune rémunération de l'établissement d'accueil.

Les frais de repas et de transport sont à la charge des parents (une remise d'ordre aura lieu pour les élèves demi-pensionnaires).

Signature et cachets

Le Principal du Collège

Le chef d'entreprise

L'élève

Le responsable légal
de l'élève

F. KERVELLA

1 exemplaire : Collège
Entreprise
Famille